



Conseil général Boussens

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL GENERAL DE BOUSSENS  
DU JEUDI 16 JUIN 2011**

|            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Présidence | : M. Patrick ROBERT, Président                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Présents   | : 40 membres                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Excusés    | : 16 membres, soit :<br>MM. Luc Bergeron, Parick Dizerens, Jacques Dufour, Thomas Gasser, André Hagen, Thierry Laville, Pascal Morier, Jean-Claude Mounir, Jean Rossier,<br>Mmes Thérèse Corbaz, Suzanne Dutoit, Dominique Hagen, Suzanne Hortig, Anne Martin-Lederrey, Laura Rossier, Catherine Seylaz |
| Absents    | : 7(non excusés) membres, soit :<br>MM. Michel Arnaud, Claude Burnier, Olivier Decroes, Alexandre Popescu, Robert Tomatis<br>Mmes Christine Arizanov, Annick Gececi                                                                                                                                     |

**ORDRE DU JOUR**

- 1.- Appel, adoption du procès-verbal, assermentation de nouveaux membres du Conseil général, communications du Bureau et de la Municipalité
- 2.- Préavis municipal N° 1/2011 relatif à l'adoption des statuts du SDIS Région Venoge et à l'adhésion de notre commune à l'association intercommunale SDIS Région Venoge
- 3.- Préavis municipal N° 2/2011 relatif à la réorganisation territoriale de l'Association régionale de l'action sociale Prilly-Echallens (ARASPE)
- 4.- Préavis municipal N° 3/2011 relatif au renouvellement de la concession régissant l'alimentation en eau de boisson de notre commune par la Commune de Lausanne
- 5.- Préavis municipal N° 4/2011 relatif à l'adoption des comptes et du rapport de gestion 2010
- 6.- Divers

# **1. APPEL, ADOPTION DU PROCES-VERBAL, ASSERMENTATION DE NOUVEAUX MEMBRES, COMMUNICATIONS DU BUREAU ET DE LA MUNICIPALITE**

L'ordre du jour est approuvé.

La secrétaire procède à l'appel.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 14 octobre 2010 est adopté.

Le Président passe à l'assermentation de 4 nouveaux membres, soit : M. Nicolas Bally, Jacques Chanson, Mirko Bonfadelli et Mme Sylviane Bonfadelli

## **COMMUNICATIONS DU BUREAU**

Le Président nous donne quelques informations, à savoir :

- Monsieur le Préfet a effectué sa visite annuelle auprès de notre commune, tout était en ordre. D'autre part, il remercie la secrétaire du Conseil général, la secrétaire municipale, le boursier et tous les municipaux pour l'excellent travail fourni.
- les élections municipales se sont bien passées.
- Monsieur le Préfet a procédé à l'installation de la nouvelle Municipalité, ainsi que des nouveaux membres du Conseil général le 5 mai 2011.
- Le recours de Monsieur Etienne Vermeulen auprès du Conseil d'Etat contre la décision du conseil général de Boussens concernant le préavis municipal N° 5/2010 (sujet portant sur les Mollocks) est admis. Le conseil d'Etat arguant que les décisions à ce sujet appartenaient à la Municipalité seule et donc que celles-ci n'étaient pas du ressort du Conseil général, il annule l'acceptation de ce préavis.  
Le président relève que ce recours, outre les frais qu'il a encouru, n'a pas atteint son but qui était de modifier le nombre et l'emplacement des points de collecte ; il retarde la mise en oeuvre d'une saine gestion des déchets voulue par la Municipalité et le Conseil général et de plus il met surtout en exergue le pouvoir restreint du Conseil quant à certaines décisions de fond et leurs modalités.  
Ce sujet est donc de retour sur la table de la Municipalité.

## **COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE**

Madame la syndique nous informe que la séance organisée le mercredi 15 juin par Swisscom à l'intention des habitants de notre commune a été suivie par 80 personnes environ.

D'autre part, en ce qui concerne les transports publics Madame Stéphanie Borgeaud a le plaisir de nous annoncer que vraisemblablement un bus reliera à l'avenir Echallens et Cheseaux toutes les demi-heures. Elle sera en mesure de nous donner plus de précisions lors du prochain Conseil.

Elle rappelle que la fête du 1<sup>er</sup> août aura lieu le dimanche 31 juillet et que la Jeunesse de notre village y tiendra une buvette.

### **2.- PREAVIS MUNICIPAL N° 1/2011 RELATIF A L'ADOPTION DES STATUTS DU SDIS REION VENOGÉ ET A L'ADHESION DE NOTRE COMMUNE A L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SDIS REGION VENOGÉ**

Monsieur Eggenberger, rapporteur de la commission chargée d'étudier ce sujet nous donne lecture du rapport, avec avis favorable.

Personne ne demandant la parole, le Président passe au vote.

Le préavis municipal N° 1/2011 est adopté, sans avis contraire.

### **3.- PREAVIS MUNICIPAL N° 2/2011 RELATIF A LA REORGANISATION TERRITORIALE DE L'ASSOCIATION REGIONALE DE L'ACTION SOCIALE PRILLY-ECHALLENS (ARASPE)**

Monsieur Tarayeff, rapporteur de la commission chargée d'étudier ce sujet nous donne lecture du rapport, avec avis favorable.

Monsieur Samuel Morier demande la traduction de l'abréviation « AAS » figurant en page 3 lettre B des statuts : qui est Agence Assurance Sociale.

Personne ne demandant la parole, le Président passe au vote.

Le Préavis municipal N° 2/2011 est adopté sans avis contraire.

**4.- PREAVIS MUNICIPAL N° 3/2011 RELATIF AU RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION REGISSANT L'ALIMENTATION EN EAU DE BOISSON DE NOTRE COMMUNE PAR LA COMMUNE DE LAUSANNE**

Monsieur Fredy Gaudard, rapporteur de la commission chargée d'étudier ce sujet nous donne lecture du rapport, avec avis favorable.

Monsieur Samuel Morier se réfère à la page 1, 4<sup>ème</sup> alinéa 4 et demande à quel prix on achète les bornes-hydrantes et si elles sont entretenues par la Municipalité.

Monsieur Guy Hanggeli répond que l'achat et l'entretien sont à la charge du concessionnaire (voir art. 12) et que Lausanne ne nous donne rien pour les anciennes bornes.

Monsieur René Langel demande quel est le prix de l'eau figurant dans la concession ?

Monsieur Guy Hanggeli répond que le prix de l'eau est identique dans toutes les communes, soit à Fr. 1.95. Il précise que c'est Lausanne qui fixe les prix et c'est aux communes de voir avec Lausanne si celui-ci est trop élevé.

Monsieur Frey Gaudard demande si le tarif fait partie de la concession.

Monsieur Guy Hanggeli répond que la concession est une garantie d'alimentation.

Plus personne ne demandant la parole le Président passe au vote.

Le Préavis N° 3/2011 est adopté sans avis contraire.

Le Président donne lecture des trois extraits de PV relatifs aux préavis N° 1, 2 et 3/2011. Ils sont adoptés sans avis contraire.

**5.- PREAVIS MUNICIPAL N° 4/2011 RELATIF A L'ADOPTION DES COMPTES ET DU RAPPORT DE GESTION 2010**

Monsieur Laurent Borgeaud, rapporteur de la commission de gestion, nous donne lecture du rapport, avec avis favorable.

Le Président remercie la commission de gestion pour le rapport établi, accompagné de graphiques qui, selon lui, mériterait d'être présenté ou distribué à l'assemblée.

Monsieur Philippe Martin remarque que l'on parle souvent de péréquation, mais pas de la facture sociale et demande à quoi elle sert ?

Monsieur Dany Benvegnin répond que c'est pour apporter de l'aide aux personnes en difficultés, au chômage, etc.

Plus personne ne demandant la parole, le Président passe au vote sur la gestion, puis sur les comptes.

Le préavis N° 4/2011 est adopté sans avis contraire.

Il nous donne également lecture de l'extrait de PV y relatif qui, lui aussi, est adopté.

## 6.- DIVERS

Monsieur Dominique Berset demande si l'augmentation du flux des transports évoqué par Mme la Syndique en début de séance est également maintenue durant la période des vacances.

Madame Stéphanie Borgeaud répond par l'affirmative.

Monsieur Samuel Morier rappelle que le 31 août 1996 on a inauguré la place du village et trouve maintenant qu'il y aurait lieu de supprimer les places de parc.

Monsieur Guy Hanggeli cédant sa place à la table de la Municipalité, c'est avec chaleur que Madame la Syndique le remercie pour le travail accompli et nous rappelle en quelques mots l'historique de son mandat en tant que Conseiller municipal de notre commune.

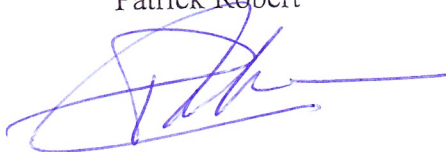
A son tour, notre Président remercie Monsieur Hanggeli en son nom et au nom du Conseil général pour son engagement et son dévouement au service de Boussens.

La séance est levée à 21h15.

Un apéritif suit la séance.

Le Président

Patrick Robert



La secrétaire

Danièle Rochat

